

« Il y a dans l'armée française, a écrit à ce sujet un biographe, M. Edmond Texier (*Les Portraits de Kél-Kun*, 1876), un usage, ou, pour mieux dire, un règlement qui prescrit de boutonner l'uniforme quinze jours à droite et quinze jours à gauche, et quinze jours encore à droite, et quinze autres jours à gauche, ainsi de suite indéfiniment, jusqu'à entière consommation du drap gouvernemental... Ce que les troupiers font d'abord par ordre et plus tard par habitude, certains de nos honorables ont imaginé de le faire par principe et par méthode. Ceux-là sont les prudents et les habiles qui craignent de se compromettre, qui fuient les aventures par peur des accidents et qui tiennent à ménager leur étoffe politique. Le système a du bon; seulement il faut déterminer d'une façon bien exacte les périodes successives, calculer soigneusement les changements de lune, ne se trouver jamais ni en retard ni en avance avec aucun parti... Pendant trois ans, ni plus ni moins, de 1871 à 1874, M. de Fourtou s'était soigneusement attaché à boutonner tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre, et le succès répondait toujours à sa persévérance. La manœuvre n'avait plus de secrets pour lui; l'observateur le plus minutieux, le sergent le plus attentif, n'aurait pu le prendre sans vert. Était-ce un droitier? Non, puisque M. Thiers l'avait choisi pour ministre. Était-ce un gauchiste? Pas davantage, puisqu'on l'avait vu figurer dans le groupe Saint-Marc-Girardin. Il tenait le juste milieu des centres; il en occupait le point idéal; on aurait pu le choisir comme méridien pour déterminer les latitudes parlementaires. Doux, modeste et réservé, prudent, habile et peu loquace, c'est un conservateur libéral, disaient les uns, c'est un libéral conservateur, disaient les autres, et tout le monde était d'accord pour en dire peu de chose, ce qui était assurément le comble de ses vœux. » M. de Fourtou suivit dans leur retraite MM. Jules Simon et de Goulard, mais il rentra, pour cinq jours, avec le portefeuille des Cultes, dans le dernier cabinet, de nuance centre gauche, formé le 19 mai 1873, par M. Thiers, contre la démission duquel M. de Fourtou vota, le 24 mai. Cette journée le fit tomber du pouvoir. Mais l'ancien ministre ne tint pas longtemps rigueur à la majorité qui l'avait renversé, et, renonçant à la politique expectante qui lui avait valu ses premiers succès, il prêta tout son appui à la politique du « gouvernement de combat », et reparut bientôt sur la scène parlementaire. Collaborateur de M. de Broglie et ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts (du 26 novembre 1873 au 21 mai 1874), il déclara, dans son discours du 29 décembre, qu'il « convenait de ramener les intelligences dans la voie de la vérité ». Son passage aux affaires fut signalé par la mise en disponibilité de plusieurs professeurs notés pour leurs opinions « avancées », par le rétablissement de la commission de censure, par le changement du nom du lycée Condorcet en celui de lycée Fontanes, par le projet de décoration picturale de l'église Sainte-Geneviève, dont l'exécution fut confiée à M. Puvis de Chavannes, etc. D'autre part, il adressa aux évêques une circulaire pour les inviter à modifier le ton de leurs mandements à l'égard de certains gouvernements étrangers, et, dans un discours à la distribution des prix de l'Association olytechnique, il se prononça en faveur de l'organisation des pouvoirs du Maréchal. Le 22 mai 1874, il fut nommé ministre de l'Intérieur dans le cabinet d'affaires présidé par M. de Cisse. Mais il mécontenta

de nouveau les gauches par ses mesures de rigueur envers plusieurs fonctionnaires, et par les poursuites exercées contre un certain nombre de journaux de diverses nuances, tels que le *Siècle*, supprimé sur la voie publique, et l'*Union*, suspendue en juillet 1874, à cause de l'insertion d'un manifeste du comte de Chambord. Bientôt, des dissentiments survenus entre M. de Fourtou et ses collègues obligèrent le ministre de l'Intérieur à donner sa démission (18 juillet 1874). Le choix qu'il avait fait de M. Welche pour secrétaire général, de M. Aylies pour secrétaire particulier, les nombreux fonctionnaires bonapartistes introduits par lui dans l'administration, irritèrent les membres orléanistes du cabinet. M. de Fourtou s'étant laissé entraîner jusqu'à demander un jour au conseil la révocation du préfet de police, coupable de « tracasseries inutiles » envers le parti de l'appel au peuple, il n'obtint pas gain de cause et se retira. Redevenu simple député, il s'inscrivit au groupe de Clercq, et, avec une tendance de plus en plus marquée à faire cause commune avec les bonapartistes, vota : contre les amendements Wallon et Pascal Duprat et contre l'ensemble des lois constitutionnelles, et appuya la politique de M. Buffet. Candidat « constitutionnel » aux élections législatives du 20 février 1876, M. de Fourtou fut élu député de l'arrondissement de Ribérac, par 9,008 voix (14,008 votants, 20,110 inscrits), contre 4,787 voix à M. Claverie, républicain. Il siégea parmi les membres de la droite, devenue la minorité, et, sans prendre dans cette législature une part importante aux discussions, il ne cessa d'être considéré comme un des chefs les plus en vue de la revanche que préparaient, contre la majorité républicaine, les anciens membres du gouvernement « de combat ». En effet, le coup d'Etat parlementaire du 16 mai 1877 eut pour conséquence immédiate l'avènement au ministère de l'Intérieur de M. de Fourtou, avec M. le baron Reille, bonapartiste militant, pour secrétaire général. Aussitôt, nombre de préfets et de sous-préfets des départements, qui presque tous avaient prévenu leur révocation par une démission spontanée, furent remplacés par des fonctionnaires conservateurs, ayant pour la plupart donné des gages au parti de l'Empire; un très grand nombre de maires furent frappés de révocation, la vente et le colportage des journaux furent soumis à des mesures d'un caractère exceptionnel. Le parti républicain tout entier protesta hautement contre ces actes. Le langage tenu par la presse conservatrice qui soutenait le gouvernement, et même par le *Bulletin officiel des communes*, qui répandait dans toute la France les plus vives attaques contre les députés de la gauche, soulevèrent dans le parlement et dans le pays une profonde agitation. Des procès en diffamation furent intentés à M. de Fourtou; mais le ministre ne devia pas de sa ligne de conduite. Il fut un des promoteurs de la demande de dissolution de la Chambre, formulée au nom du Maréchal, et accepta la tâche de soutenir le 16 juin, devant la Chambre elle-même, le message présidentiel où cette demande était exposée. Elle donna lieu à trois séances des plus orageuses, fut combattue avec une grande vivacité par les principaux orateurs des gauches coalisées, et provoqua, M. Thiers étant entré dans la salle tandis que le ministre occupait la tribune, l'incident célèbre où l'ex-président de la République reçut une ovation de la majorité. A l'issue de la discussion, 363 députés témoignèrent de leurs sentiments

à l'égard du cabinet par l'adoption d'un ordre du jour de défiance ainsi conçu : « La Chambre des députés, considérant que le ministère formé le 17 mai par M. le président de la République et dont M. le duc de Broglie est le chef, a été appelé aux affaires contrairement à la loi des majorités, qui est le principe des gouvernements parlementaires... etc., déclare que les ministres n'ont pas la confiance des représentants de la nation, et passe à l'ordre du jour. »

Après avoir obtenu du Sénat la dissolution de la Chambre (23 juin), M. de Fourtou prit en main la direction de la campagne électorale, avec la candidature officielle et l'affiche blanche pour moyens; il fut soutenu par les éloges de la presse monarchiste; mais le gouvernement ayant jugé compromettantes, aux yeux de certains cabinets étrangers, des satisfactions trop marquées données par le ministre de l'Intérieur au parti catholique, M. de Fourtou dut, dans un discours prononcé à Nenvic (Dordogne), se défendre contre la qualification de cléricale. « Nous ne sommes pas des cléricaux, dit-il, mais nous entendons que la religion soit respectée... etc. » M. de Fourtou, en possession de toute la confiance du maréchal de Mac-Mahon, l'accompagna dans ses tournées officielles à Bordeaux, à Arcachon, à Périgueux, le reçut dans sa propre maison à Ribérac, et assumait, en outre, comme ministre de l'Intérieur, la responsabilité d'un nouveau manifeste, du 19 septembre 1877, qui convoquait les électeurs pour le scrutin du 14 octobre suivant, et annonçait, pour le cas où la majorité de la Chambre future ne répondrait pas aux vœux du gouvernement, l'intention de s'appuyer sur le Sénat tout seul. On attribua d'ailleurs à M. de Fourtou lui-même la rédaction de ce document, où l'on retrouva son style accoutumé et l'expression de son inspiration personnelle. Candidat dans la circonscription de Ribérac, M. de Fourtou réunit 11,622 voix sur 17,232 votants et 20,614 inscrits, contre 5,502 voix seulement accordées à M. Claverie, candidat des républicains; mais celui-ci accusa nettement l'administration d'avoir usé de tous les moyens pour l'empêcher d'entrer en communication avec le corps électoral, et dénonça l'élection comme entachée de pression et de fraude. La majorité républicaine des « 363 » ayant d'ailleurs été réélue en masse par le pays, les ministres du Seize-Mai tentèrent de persévérer dans les voies de la résistance: ils résolurent de conserver leurs portefeuilles, et M. de Fourtou n'hésita pas à prononcer, dès le début de la législature, une apologie de sa conduite qui provoqua, à gauche, d'ardentes protestations et la nomination par la Chambre d'une commission d'enquête sur les abus de pouvoir qui étaient reprochés à l'administration (15 novembre 1877). M. de Fourtou riposta par une dernière circulaire, par laquelle il faisait défense à tous ses subordonnés de seconder l'enquête ordonnée par la majorité; celle-ci, de son côté, décida d'ajourner jusqu'à la fin des travaux de sa commission la vérification de l'élection de M. de Fourtou et de celle de M. Reille. Mais le ministre de l'Intérieur se décida, le 23 novembre, à quitter le pouvoir. L'enquête ayant établi comme réels plusieurs faits de pression électorale dans divers départements de la France et en particulier dans l'arrondissement de Ribérac, ces révélations furent portées à la tribune, un an après, par M. Ch. Floquet, rapporteur, qui réclama et obtint, dans la séance du 18 novembre 1878, l'invalidation de M. de

Fourtou. C'était sous le ministère parlementaire présidé par Dufaure. L'ancien ministre soutint avec son calme ordinaire les attaques du rapporteur, attaqua à son tour le ministère d'alors, et n'exprima qu'un regret, celui de n'avoir pu faire davantage « pour le bien de la France ». Directement mis en cause par M. de Fourtou, M. Dufaure lui fit une dure réplique, et qualifia de « parti sans nom » le parti auquel son adversaire s'était glorifié d'appartenir. Dans la même séance, M. de Fourtou entendit traiter de « mensongère », par Gambetta, cette allégation, qu'il venait d'apporter à la tribune, que « le parti républicain repoussait avec violence tout ce qui n'était pas républicain de vieille date ». Une explication extra-parlementaire s'ensuivit: elle aboutit à un duel au pistolet qui eut lieu le surlendemain sans résultat, au Plessis-Piquet. M. de Fourtou se représenta, le 2 février 1879, devant les électeurs de Ribérac, et fut réélu par 9,131 voix (17,029 votants, 20,842 inscrits), contre 7,782 voix à M. Achille Simon, républicain. Il fut, vers la même époque, ainsi que ses collègues, l'objet d'une proposition de mise en accusation, que soutint M. Henri Brisson, mais qui ne fut point adoptée, et laissa passer, sans mot dire, l'ordre du jour de « félicitation » que vota la Chambre en mars 1879. M. de Fourtou vota constamment avec la minorité de droite, notamment contre l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, jusqu'au 7 mars 1890, époque à laquelle il quitta la Chambre pour entrer au Sénat, avec 353 voix sur 678 votants, lors de l'élection partielle motivée par le décès de M. Magne; il fut alors remplacé comme député par M. Lanauve. M. de Fourtou prit place à la droite du Sénat, avec laquelle il opina: contre les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, contre les ministères de gauche qui se succédèrent au pouvoir, contre les crédits de l'expédition du Tonkin, contre la loi du divorce, etc. Au renouvellement triennal du Sénat (25 janvier 1885), il échoua avec 565 voix sur 1,165 votants. Il échoua également avec toute la liste conservatrice du département de la Dordogne, lors des élections législatives du 4 octobre 1885: il réunit alors 57,492 voix sur 120,527 votants. M. de Fourtou est conseiller général de la Dordogne pour le canton de Montagnier et administrateur de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans.

FOUSSEDOIRE (ANDRÉ), membre de la Convention, né à Issoudun (Indre) le 11 octobre 1753, mort à Lausanne (Suisse) le 17 août 1820, entra dans les ordres avant la Révolution. « Ecclésiastique tonsuré du diocèse de Bourges, » il s'occupa d'enseignement, puis embrassa les idées nouvelles, fut élu, le 6 septembre 1792, 3^e député-suppléant de Loir-et-Cher à la Convention nationale, « à la pluralité des voix sur 269 votants, » et fut presque aussitôt admis à y siéger en remplacement de Bernardin de Saint-Pierre, non acceptant. Il s'assit à la Montagne, et, lors du procès de Louis XVI, répondit au 3^e appel nominal: « Toujours j'ai eu en horreur l'effusion du sang. Mais la raison et la justice doivent me guider. Louis est coupable de haute trahison; je l'ai reconnu hier. Aujourd'hui, pour être conséquent, je dois prononcer la mort. » Il prit plusieurs fois la parole dans l'assemblée, demanda l'expulsion de Paris de divers individus, et le désarmement des royalistes et des aristocrates, et fut envoyé en mission à Colmar (prairial an II). Là il décréta que les riches et les pauvres détenus auraient

la même nourriture frugale, aux frais des riches détenus. Lors de la réaction qui suivit le 9 thermidor, il fut en butte à la malveillance et bientôt aux dénonciations des vainqueurs. Dans la séance du 12 germinal an III, André Dumont s'écria : « Ce n'est pas seulement hors de cette enceinte qu'on a demandé la tête de certains représentants. Hier un de nos collègues disait dans les groupes : On vous empêche de vous assembler, et cependant on en laisse la liberté aux royalistes. Portez-vous sur la garde nationale, désarmez-la, car elle n'est armée que parce qu'elle veut un roi. Celui qui tenait de pareils propos est notre collègue Fousseidoire. » L'arrestation de Fousseidoire fut ordonnée : on le conduisit à la prison de Ham. Mais l'amnistie du 4 brumaire an IV le rendit à la liberté. La loi du 12 janvier 1816 contre les régicides l'exila de France. Il se retira en Suisse, à Lausanne, où il mourut.

FOUSSET (ERNEST-EUGÈNE), député de 1879 à 1889, né à Orléans (Loiret) le 24 juillet 1830, négociant dans cette ville, juge au tribunal de commerce et adjoint au maire, débuta dans la vie parlementaire le 6 avril 1879, comme député de la 1^{re} circonscription d'Orléans, élu par 8,348 voix (12,549 votants, 21,232 inscrits), contre 1,767 voix à M. Malapert, 902 à M. Carré et 403 à M. Guionnet, en remplacement de M. Robert de Massy, nommé sénateur. M. Fousset siégea sur les bancs de l'Union républicaine, vota pour l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. Il fut réélu, le 21 août 1881, par 8,451 voix (11,904 votants, 20,238 inscrits), contre 1,736 voix à M. Delagrange, et 193 à M. Guionnet. Il s'inscrivit alors à la gauche radicale, et vota d'ailleurs, dans la législature, avec la majorité opportuniste qui soutint la politique de Gambetta et celle de M. Jules Ferry. Il donna son suffrage aux crédits de l'expédition du Tonkin. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste du Loiret, il fut élu au scrutin de ballottage, le 4^e sur 6, député de ce département, par 48,434 voix (83,675 votants, 102,589 inscrits); il s'abstint sur l'expulsion des princes (juin 1886), et appuya la politique ministérielle. Au renouvellement triennal du Sénat, le 5 janvier 1888, le département du Loiret l'a envoyé siéger à la Chambre haute, par 485 voix sur 766 votants; il a pris place dans la majorité républicaine et a voté, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

FOY (SÉBASTIEN-MAXIMILIEN, COMTE), député de 1819 à 1825, né à Ham (Somme) le 3 février 1775, mort à Paris le 28 novembre 1825, fils d'un ancien soldat de Fontenoy devenu directeur des postes et maire de Ham, fit ses études à Soissons chez les pères de l'Oratoire, entra, le 1^{er} novembre 1790, en qualité d'aspirant au corps d'artillerie, à l'école de la Fère, devint élève sous-lieutenant le 1^{er} mars 1792, et, au mois de novembre de la même année, alla à l'armée du Nord, en qualité de lieutenant en second au 3^e d'artillerie à pied. Il fit la campagne de Flandre, passa, après la retraite de Belgique, comme lieutenant en premier au 2^e d'artillerie à cheval, et fut nommé capitaine le 15 avril 1793. Dévoué à la Révolution et

partisan de la Gironde, il fut arrêté à Cambrai par les ordres de Joseph Lebon, sur la dénonciation de deux de ses lieutenants, Girod et Lavoy, passa en jugement à Maubeuge le 25 prairial an I, fut acquitté du chef de dilapidation des deniers de la République, mais déclaré coupable d'avoir pris et vendu une ration de fourrages pour un 3^e cheval qu'il n'avait pas; de plus, il fut renvoyé devant un tribunal révolutionnaire pour propos inciviques. Délivré par la révolution du 9 thermidor, il reçut alors le commandement d'une compagnie d'artillerie légère à l'armée de la Moselle. Il fit avec Moreau les deux campagnes de l'an IV et de l'an V, et se lia avec Desaix. C'est à lui que ce dernier général disait plus tard en voyant grandir Bonaparte : « Voilà enfin l'homme que j'attendais. » Il se signala à Kamloch et surtout à la défense du pont d'Huningue, et fut grièvement blessé à Diersheim; la paix de Campo-Formio étant intervenue, il occupa les loisirs de sa convalescence à Strasbourg à étudier avec le professeur Koch le droit public des nations. En l'an VI, sur la recommandation de Desaix, Bonaparte le demanda pour aide-de-camp; mais il refusa, servit, en l'an VII, à l'armée du Danube, prit part à la prise de Schaffhouse, se signala par sa prudence et son courage au passage de la Limath, et fut nommé, sur le champ de bataille, adjudant général par Massena. Il fit en cette qualité la campagne de l'an VIII, combattit à Merskirch et à Biberach, et traversa la Suisse avec le corps du général Moncey, pour aller rejoindre l'armée d'Italie à Marengo. En l'an IX, il commanda la place de Milan, et reentra en France à la paix d'Amiens, comme colonel du 5^e régiment d'artillerie à cheval. En l'an XI, il s'occupa de la défense des côtes de la 16^e division militaire. Membre de la Légion d'honneur (19 frimaire an XII), officier (25 prairial suivant), il fut envoyé au camp d'Ulrecht comme chef d'état-major de l'artillerie. Peu après, en raison de l'attitude de Foy lors du procès de Moreau, un mandat d'amener fut lancé contre lui, mais il était déjà reparti pour son commandement. Il continua néanmoins à protester de l'innocence de Moreau, et, avec Carnot et quelques autres, refusa de voter pour l'élévation de Bonaparte à l'empire. Napoléon lui fit attendre longtemps les étoiles de général. Le colonel Foy fit la campagne de l'an XIV avec le 2^e corps. En 1806, il commanda dans le Frioul et épousa, la même année, la fille adoptive du général Baraguey-d'Hilliers. En 1807, il fut chargé de conduire à Constantinople 1200 canonnières que l'empereur envoyait au sultan Sélim. Une révolution ayant empêché cette mission d'aboutir, Foy n'en prit pas moins, avec quelques autres officiers français, du service dans l'armée turque, et ses habiles dispositions défensives empêchèrent les Anglais de forcer les Dardanelles. Cette même année (1807), il passa sous les ordres de Junot à l'armée de Portugal, et, en 1808, obtint le commandement de l'artillerie de réserve. Le 21 août, il fut blessé à Vimieiro; nommé, le 3 septembre suivant, général de brigade, il se distingua à la Corogne, devant Braga et au passage de l'Arve. Dans Oporto, le 27 mars 1809, il faillit être égorgé en allant sommer l'évêque, au nom du maréchal Soult, d'ouvrir les portes de la ville à l'armée française. Les milices portugaises le maltraitèrent et le jetèrent dans un cachot où il n'attendait plus que la mort, quand nos soldats vainqueurs ayant emporté la place le délivrèrent. En 1810, il battit les Anglo-Espagnols en Estramadure

se défendit vaillamment à l'affaire de Cacérés, et fut blessé à Busaco. Masséna, qui venait d'échouer devant les lignes de Torres-Vedras, envoya le général Foy à l'empereur, pour l'entretenir de la situation de l'année. Dépouillé en route et encore blessé par des guerilleros, Foy arriva à Paris dans un dénuement absolu. Il vit l'empereur, et, le lendemain de cette entrevue, le 29 novembre 1810, il fut nommé général de division, avec une gratification de 20,000 francs. Il était baron de l'empire depuis le 9 septembre. En 1811 et 1812, il combattit en Portugal et en Espagne, protégea la retraite de l'armée et le passage du Tonnès après la bataille de Salamanque, se porta au secours d'Astorga et, le 22 octobre 1812, entra à Burgos. En 1813, après la défaite de Vittoria, il défendit Tolosa contre le général Graham qui cherchait à couper la retraite à notre armée, et se retira enfin, sans être inquiété, derrière la Bidassoa. Le 25 juillet, il refoula l'ennemi à Bidarray et pénétra en Espagne; le 13 décembre, il se battit à Bayonne, et, le 27 février 1814, reçut à Orthez sa quatorzième blessure, jugée mortelle. Pendant sa convalescence, il apprit l'abdication de l'empereur et le retour des Bourbons, fut chargé d'organiser, en juin, la 14^e division militaire, demanda de Caen, à Marmont, par une lettre du 1^{er} juillet, la croix de Saint-Louis, et la reçut de Louis XVIII huit jours après. Commandeur de la Légion d'honneur du 9 janvier 1813, il fut nommé par la Restauration grand-officier le 29 juillet 1814. Au retour de l'empereur (20 mars 1815), Foy reprit le drapeau tricolore avec enthousiasme; il fut appelé au commandement d'une des divisions du corps de Ney, et partit pour Waterloo, « où nous avons couru, disait-il plus tard à la tribune, comme les Grecs couraient aux Thermopyles, sans crainte et sans espoir. » Le 16 juin, aux Quatre-Bras, il culbuta une division belge; le lendemain, encore blessé, il resta jusqu'au soir, avec ses compagnons d'armes, sur le champ de bataille. Après la seconde Restauration, Foy, de 1818 à 1819, remplit les fonctions d'inspecteur de l'infanterie dans les 16^e et 22^e divisions. Son nom figure sur une adresse de 66 électeurs de Péronne à Louis XVIII, en 1819 : « Oui, Sire, écrivaient-ils, il n'est dans toute la France qu'un désir, qu'une pensée : Vive notre bon Roi! Ces cris d'allégresse nous font oublier les maux passagers qui nous accablent. Vivez, sire, vivez longtemps pour le bonheur de votre peuple. » Bientôt une autre carrière s'ouvrit devant lui, non moins brillante pour lui que celle des armes. Le 11 septembre 1819, il fut élu député par le collège de département de l'Aisne, avec 622 voix sur 1,039 votants et 1,495 inscrits. « Qu'il fut sublime son premier élan à la Chambre, dit un de ses biographes, lorsque se posant en défenseur de nos soldats mutilés, il ouvrait leurs cœurs à l'espérance, et leur disait que la France ne souffrirait pas qu'ils cachassent le signe de l'honneur, brillant sur leurs poitrines, qu'ils tendissent la main à l'obole de Bélisaire! » Après l'assassinat du duc de Berri, il s'opposa en vain aux mesures réactionnaires qui suivirent; son éloquence ne put rien contre les préjugés. Le 17 septembre 1823, il écrivait à Dupont de l'Eure : « La banqueroute de Ferdinand le Restauré va m'obliger de vendre deux maisons que j'ai à Paris; leurs contributions constituant mon cens d'éligibilité, je cesserai donc d'être éligible. Au reste, on peut s'en consoler dans un temps où le gouvernement représentatif n'est plus qu'une lâche et ignominieuse

moquerie. » Il n'en fut pas moins réélu, le 25 février 1824, dans trois arrondissements électoraux : 1^o dans le deuxième arrondissement de l'Aisne (Saint-Quentin), avec 192 voix sur 336 votants et 358 inscrits, contre 134 à M. de Marolles; 2^o dans le 3^e arrondissement de l'Aisne (Verdun), avec 117 voix sur 231 votants et 247 inscrits, contre 109 à M. de Nicolai; 3^o dans le 1^{er} arrondissement de Paris, avec 814 voix sur 1,523 votants. Il opta pour Verdun et fut remplacé à Saint-Quentin par M. Labbey de Pompières, et à Paris par M. Dupont de l'Eure. Il trouva l'opposition bien diminuée, mais son énergie s'en accrût, et il ne manqua jamais à la cause de la liberté. Il défendit l'élection de Benjamin Constant, parla contre l'élevation du contingent annuel, contre la septennalité, cette mesure inspirée par la crainte des survivants de l'empire, protesta contre le scandale des marchés Ouvraud, et repoussa le milliard des émigrés qui étaient, disait-il, « deux contre un à la Chambre, un contre mille dans la nation. » Mais ces travaux finirent par l'épuiser, et il succomba à la maladie de cœur qui le minait, le 28 novembre 1825. Il fut remplacé, le 27 janvier 1826, par le général Sébastiani. Sa mort fut un deuil national. Casimir Périer, qui avait été son ami, fit appel à la reconnaissance du peuple français en faveur de la famille de ce vaillant soldat, mort pauvre au milieu de tant de fortunes rapides. Cet appel fut entendu. La souscription publique s'éleva à plus d'un million, et le peuple de Paris tint à honneur d'assister tout entier à ses funérailles. On a de lui : *Histoire de la guerre de la Péninsule* (inachevé, 1827). Ses discours ont été publiés en 1826.

FOY (MAXIMILIEN-SÉBASTIEN-AUGUSTE-ARTHUR-LOUIS-FERNAND), pair de France, né à Ham (Somme) le 20 juin 1815, mort à Ostende (Belgique) le 1^{er} novembre 1871, était fils du général Foy et d'Elisabeth-Auguste Daniels, son épouse. Fort jeune lorsque mourut son père, Fernand Foy se consacra aux œuvres de bienfaisance. Le 19 novembre 1831, Louis-Philippe le nomma pair de France. Tout en étant dévoué à la monarchie constitutionnelle, il sut néanmoins garder une certaine indépendance et ne cessa de se montrer partisan des idées libérales. Après la révolution de 1848, lors de l'élection partielle à l'Assemblée constituante, dans le département de la Seine (10 mars 1850), pour remplacer les représentants Boichot, Considérant et Rattier, condamnés pour l'affaire du 13 juin 1849, le comité de la rue de Poitiers fit choix de MM. Fernand Foy, général de la Hitte et Bonjean, comme candidats conservateurs à opposer aux trois candidats de la liste républicaine, MM. Carnot, Vidal et de Flotte. M. Foy fut battu avec 125,643 voix sur 260,193 votants; le dernier élu de la liste républicaine, M. de Flotte, réunit 126,982 suffrages.

FOY (VINCENT-LOUIS-ALPHONSE), député de 1831 à 1834, né à Ham (Somme) le 14 avril 1796, mort à Paris le 15 janvier 1888, frère du général Foy, était directeur des postes. Le 1^{er} octobre 1831, il fut élu député par le 2^e collège électoral de l'Aisne (Laon) en remplacement de M. O. Barrot, qui avait opté pour Strasbourg, avec 101 voix sur 200 votants et 270 inscrits, contre 45 à M. Triboulet d'Anizy et 23 à M. Berville. Il siégea au centre, dans la majorité ministérielle. Le 14 mai 1834, il échoua dans le même collège avec 92 voix contre 176 à l'élu M. O. Barrot. Le 14 février

1855, il fut admis à la retraite comme administrateur en chef des télégraphes.

FOY (MAXIMILIEN-PROSPER), représentant du peuple en 1848, né à Ham (Somme) le 15 juillet 1805, mort à Vesoul (Doubs) le 19 mai 1889, était fils d'un inspecteur des postes et neveu du général Foy. Elève de l'École polytechnique en 1824, puis de l'école d'application de Metz, il en sortit lieutenant du génie. Envoyé en Afrique, il y gagna le grade de capitaine et la croix de la Légion d'honneur; mais, ayant signalé dans des lettres adressées au *National* les fautes commises par notre administration coloniale, il fut rappelé et envoyé en disgrâce à Haguenau, où il resta jusqu'à la révolution de 1848. Le 23 avril de cette année, il fut élu représentant du Bas-Rhin à l'Assemblée constituante, le 6^e sur 15, avec 78,370 voix sur 123,968 votants et 132,186 inscrits. Il siégea au centre gauche, fit partie du comité de l'Algérie, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre les poursuites contre Caussidière, affaire du 23 juin, pour le maintien de l'état de siège, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la constitution par le peuple, contre l'expédition de Rome. Il se montra hostile à la politique personnelle du prince-président. Promu chef de bataillon le 1^{er} mai 1848, et non réélu à l'Assemblée législative, il passa colonel le 27 novembre 1859, et fut mis à la retraite en 1865. Il se fixa à Haguenau, puis, après l'annexion de 1871, à Vesoul, où il devint adjoint au maire. Commandeur de la Légion d'honneur du 30 décembre 1863.

FOYE (LOUIS-ISIDORE), député en 1834, né à Etampes (Seine-et-Oise) le 24 janvier 1779, mort à une date inconnue, était sous-préfet d'Etampes. Le 20 janvier 1834, lors de l'élection partielle motivée par la démission de M. Baudet-Dulary, il fut élu député du 4^e collège de Seine-et-Oise, avec 148 voix (291 votants, 365 inscrits), contre 134 voix à M. Duparquet. Il fit partie de la majorité conservatrice, mais ne siégea que peu de temps. En effet, aux élections générales du 21 juin suivant, il n'obtint que 83 voix, dans le même collège, contre 174 à l'élu, M. A. de Laborde, et 29 à M. Debierville. Il ne fut pas plus heureux le 4 novembre 1837, et ne réunit encore que 83 voix contre 178 à M. de Laborde, député sortant, réélu.

FRADIN (CHARLES-PIERRE), député de 1819 à 1824, né à Lusignan (Vienne) le 29 avril 1769, mort à Poitiers (Vienne) le 2 avril 1846, suivit avec succès la carrière du barreau, se fit recevoir à l'Université de Poitiers docteur ès lettres et docteur en droit, fut nommé, le 24 janvier 1791, professeur de philosophie au collège royal de cette ville, et obtint plus tard (27 vendémiaire an IV) la chaire de professeur d'histoire à l'École centrale du département. Professeur au lycée de Poitiers le 24 thermidor an XII, il remplit avec distinction diverses fonctions universitaires sous l'Empire, notamment celles de professeur suppléant à l'École de droit de Poitiers (1^{er} mars 1806) et celles de professeur d'histoire (20 juillet 1809) à la faculté des lettres. La Restauration le priva de ses emplois, et il ne put recouvrer qu'en 1817 sa place à l'École de droit. D'opinions libérales, M. Fradin fut porté candidat à la Cham-

bre des députés et élu, au collège de département, le 11 septembre 1819, député de la Vienne, par 501 voix sur 970 votants et 1,193 inscrits. Il prit place à gauche, défendit la monarchie constitutionnelle, vota contre les lois d'exception et contre la nouvelle loi électorale, et prit la parole dans la discussion orageuse soulevée par l'élection de l'abbé Grégoire: il s'efforça d'écarter la question « d'indignité », et le ton modéré de son argumentation lui valut un estimable succès. Il siégea jusqu'en 1824. Membre de l'Athénée et de la Société d'émulation de Poitiers, il fut encore (25 juillet 1829) nommé professeur de droit romain à la faculté de Poitiers. M. Fradin mourut dans ces dernières fonctions. On lui doit une traduction du géographe *Pomponius Mela*.

FRAGUIER (ANTOINE-GENEVIEVE-AMÉDÉE, MARQUIS DE), député de 1821 à 1827, né à Paris le 23 juillet 1775, mort à Paris le 17 janvier 1840, appartenait à l'armée comme colonel, lorsqu'il fut élu, le 10 octobre 1821, par 101 voix sur 156 votants et 250 inscrits, député de Seine-et-Oise, au collège de département. M. de Fraguier siégea à droite et vota avec la majorité. Réélu, le 25 février 1824, dans le 2^e arrondissement de Seine-et-Oise (Corbeil), avec 123 voix (184 votants, 236 inscrits), il soutint le ministère Villele, fut promu, le 23 mai 1825, maréchal-de-camp, et ne fut pas réélu en 1827. Il se représenta encore, sans succès, le 12 juillet 1830, et n'obtint dans la circonscription de Corbeil que 63 voix contre 281 au député sortant, M. Bérard.

FRAIN (JOSEPH, BARON DE LA TOUCHE), député au Conseil des Anciens et représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Avranches (Manche) le 10 juillet 1758, mort à Avranches le 26 décembre 1840, fut assesseur du juge de paix en 1790, après avoir exercé dans sa ville natale la profession d'avocat. Maire d'Avranches en 1790, membre du directoire du district d'Avranches en 1791, procureur syndic du même district en 1792, commissaire près l'administration centrale de la Manche en l'an III, il fut élu, le 24 germinal an VII, député de ce département au Conseil des Anciens. Favorable au 18 brumaire, il fut nommé, peu après, préfet des Ardennes, par le premier consul. Membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, créé chevalier de l'empire le 12 novembre 1809, et baron le 31 décembre suivant, il resta dans sa préfecture jusqu'à la chute de Napoléon. Le 11 mai 1815, il fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours pour l'arrondissement d'Avranches, par 35 voix sur 60 votants, et ne fit pas partie d'autres assemblées.

FRAIN. — Voy. VILLEGONTIER (COMTE DE LA).

FRAISSINET (ADOLPHE), représentant en 1871, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 19 juillet 1821, un des grands armateurs de cette ville, dirigeait depuis quinze ans environ une importante compagnie de transports maritimes, lorsqu'il fut porté aux élections complémentaires du 2 juillet 1871 à l'Assemblée nationale, sur la liste républicaine des Bouches-du-Rhône; cette liste comprenait aussi Gambetta, Laurier, etc. M. Ad. Fraissinet fut élu, le 3^e sur 7, représentant des Bouches-du-Rhône, par 40,333 voix (75,000 votants, 149,670 inscrits). Il siégea au centre gauche, se prononça pour la séparation de l'Église et de l'État, pour l'impôt sur le revenu, et vota pour

le retour de l'Assemblée à Paris, contre le pouvoir constituant, contre la démission de Thiers au 24 mai, contre le septennat, contre l'état de siège, contre le ministère de Broglie, pour les amendements Wallon et Pascal Duprat et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

FRANÇAIS (ANCOINE, COMTE), dit **FRANÇAIS DE NANTES**, député en 1791, au Conseil des Cinq-Cents, de 1819 à 1823 et pair de France, né à Beaurepaire (Isère) le 17 janvier 1756, mort à Paris le 7 mars 1836, était fils de Claude Français, notaire royal, et de Jeanne-Thérèse Costo-Foron. Commis chez un de ses parents directeur des douanes à Nantes, il lui succéda vers 1785. M. René Kerviler dit que l'élégance affectée de son langage l'avait fait surnommer « l'Anacréon de la fiscalité ». Ses succès oratoires au club des « Amis de la Constitution », fondé à Nantes en 1790, le firent élire, le 23 avril 1791, officier municipal, puis, le 4 septembre suivant, député de la Loire-Inférieure à l'Assemblée législative, le 7^e sur 8, par 116 voix sur 174 votants. Le 6 avril 1792, il demanda que les ci-devant fermiers généraux rendissent compte de l'emploi des fonds de retraite, et, le 26, à propos de la loi contre les prêtres, s'écria : « J'ai vu dans les campagnes les flambeaux de l'hyménée ne jeter plus qu'une lueur pâle et sombre; j'ai vu le squelette hideux de la superstition s'asseoir jusque dans la couche nuptiale, se placer entre la nature et les époux, et arrêter le plus mystérieux des penchants. » Plus loin, il tonnait contre le pape, « qui tient dans la servitude la postérité des Caton et des Scévola. » Il dénonça ensuite les massacres d'Avignon, fut nommé président de l'Assemblée (18 juin), prononça, le même jour, l'éloge de Priestley, et demanda (10 août) le partage des biens communaux. Lié avec les Girondins, il quitta Paris pendant la Terreur, et se retira dans les Alpes, où il composa, à la manière de Sterne, le *Manuscrit de feu Jérôme*, et le *Recueil des fadaïses de M. Jérôme*, qu'il publia plus tard, sous la Restauration. Le 23 germinal an VI, le département de l'Isère l'élut député au Conseil des Cinq-Cents, par 188 voix sur 346 votants. Il devint un des secrétaires de l'Assemblée, défendit la liberté de la presse dans un discours où il appelait les journaux « les réverbères de l'ordre social », fit voter (30 prairial an VII) un décret mettant hors la loi quiconque attenterait à la sûreté du Corps législatif, et demanda l'assimilation des veuves et des enfants des patriotes du Midi aux veuves et enfants des défenseurs de la patrie. Bien qu'hostile, avant l'exécution, au coup d'Etat de brumaire, il s'y rallia, fut nommé, grâce à Lucien Bonaparte son ami, directeur des hôpitaux, puis, le 11 ventôse an VIII, préfet de la Charente-Inférieure, et, le 5^e jour complémentaire de l'an VIII, conseiller d'Etat. Membre de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII), commandeur de l'ordre (25 prairial suivant), il avait été appelé, le 6 germinal de la même année, à la direction générale des droits réunis, administration que le premier consul venait de créer, et où Français de Nantes montra beaucoup d'ordre, de probité et de conciliation; il plaça dans ses bureaux nombre d'écrivains, d'artistes besoigneux et de membres ruinés de l'ancienne noblesse. L'empereur le créa conseiller d'Etat à vie, comte de l'empire le 24 avril 1808, et le promut grand-officier de la Légion d'honneur le 3 juin 1811. La première Restauration lui éleva ses fonctions de directeur des droits

réunis, et le maintint au conseil d'Etat; ayant conservé ce dernier poste pendant les Cent-Jours, il fut destitué au second retour des Bourbons, et alla vivre à la campagne, où il s'occupa d'agriculture. Le 11 septembre 1819, le collège de département de l'Isère l'élut député par 718 voix sur 1,019 votants et 1,293 inscrits. Il siégea au centre gauche, parla peu, mais, surtout dans la forme, avec modération. Non réélu en 1822, il reprit ses occupations agricoles dans ses propriétés de Seine-et-Marne, et donna sur ces questions des articles au *Dictionnaire de la conversation*. Le 19 novembre 1831, le gouvernement de Louis-Philippe le nomma pair de France. Il succomba, cinq ans après, à une attaque de paralysie. On a de lui : *Voyage dans la vallée des originaux* (1828); *Tableaux de la vie rurale, ou l'agriculture enseignée d'une manière dramatique* (1829); *Le Petit Manuel des bergers, porchers, vachères et filles de basse-cour* (1831), etc.

FRANCASTEL (MARIE-PIERRE-ADRIEN), membre de la Convention, dates de naissance et de mort inconnues, était administrateur du district d'Evreux, lorsqu'il fut élu (9 septembre 1792) 1^{er} suppléant à la Convention par le département de l'Eure, avec 308 voix (415 votants). Admis à siéger le 27 juin 1793, en remplacement de Buzot, il fut adjoint au comité de salut public, se rendit en mission à l'armée de l'Ouest, et y fit preuve de la plus grande rigueur. Il rendit compte de ses actes dans plusieurs lettres à la Convention, fut envoyé à Tours, annonça les dispositions prises pour « exterminer les rebelles », écrivit « qu'il n'y avait plus de brigands en deçà de la Loire », et adressa d'Angers, le 8 nivôse an II, à la Société des Jacobins de Paris, une curieuse missive dont le club ordonna l'insertion au *Journal de la Montagne*. Elle débutait ainsi : « Victoire, mes frères! à la fois la Vendée détruite et Toulon réduit, voilà un beau moment pour les républicains! Avec quel intérêt sera célébrée la fête de la décade prochaine! Nous nous occupons ici de la rendre digne des circonstances, et de nature à réchauffer les plus froids. Ce n'est pas ici la température de Paris; mais que Paris soit toujours vigilant, révolutionnaire au même degré; que les Jacobins ne cessent d'imprimer le mouvement révolutionnaire, et l'esprit public se maintiendra toujours partout à la même hauteur. » Dans la même lettre il se plaignait du modérantisme de certains membres de la Montagne, allusion aux écrits de Camille Desmoulin, et particulièrement au quatrième numéro du *Vieux Cordelier*, qui venait de paraître. Francastel devint plus tard secrétaire de la Convention. Après le 9 thermidor, il fut dénoncé comme terroriste par la « Société populaire d'Angers », et la dénonciation fut soutenue à la tribune de l'Assemblée par Lofficial, Bézard, et autres. L'examen de la conduite de Francastel fut alors renvoyé au comité de législation. Employé au ministère de la guerre sous le Directoire, il donna sa démission le 29 fructidor an VII, lors de la retraite du ministre Bernadotte. Sous le Consulat, il s'occupa des jardins « de la citoyenne Bonaparte »; une lettre de lui, datée de Versailles le 8 mai 1815, pendant les Cent-Jours, et adressée à un ministre, prouve qu'il était alors dans une situation plus que modeste : il réclame, à titre « d'ancien membre de la Convention, une place dans une bibliothèque ou dans un ministère ».

FRANCE. — *Voy. HÉSÈQUES (COMTE D').*

FRANCHETEAU DE LA GLAUSTIÈRE (JACQUES-ALEXIS), député en 1789, né à Lège (Vendée) le 13 juin 1731, mort à Nantes (Loire-Inférieure) le 25 septembre 1815, était avocat avant la Révolution. Élu, le 2 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par les marches communes du Poitou et de la Bretagne, il vota généralement avec la majorité de l'Assemblée constituante, mais n'eut qu'un rôle effacé. Le gouvernement consulaire le nomma, le 12 floréal an VIII, juge au tribunal civil de Nantes.

FRANCHEVILLE (GABRIEL-VINCENT-TOUSSAINT, COMTE DE), député de 1830 à 1831, né à Guérande (Loire-Inférieure) le 14 octobre 1778, mort à Vannes (Morbihan) le 19 avril 1849, descendait d'une vieille famille de noblesse bretonne de robe et d'épée, et était fils d'un ancien officier de marine qui donna le signal de l'insurrection royaliste dans la basse Bretagne en 1791. Gabriel de Francheville servit à 17 ans dans l'armée vendéenne, se battit en 1815 à Auray, passa officier dans la garde royale à la seconde Restauration, et fut promu colonel au 3^e léger en 1824. Il fut élu, le 23 juin 1830, député du 1^{er} arrondissement du Morbihan (Vannes), par 148 voix sur 234 votants et 248 inscrits. Après la révolution de juillet, M. de Francheville prêta serment au gouvernement de Louis-Philippe dans la séance du 27 août 1830. Il ne fut pas réélu en 1831, se retira dans ses propriétés du Morbihan, y introduisit la culture du mûrier, et s'occupa avec succès de sériciculture. Le 9 février 1838, il fut admis à la retraite comme colonel d'infanterie. Chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

FRANCHISTÉGUY (JEAN-BAPTISTE), député en 1789, né à Iholdy (Basses-Pyrénées) en 1755, mort à Iholdy en 1806, propriétaire, fut élu (avril 1789) par la province de Navarre député du tiers aux États-Généraux. Il ne prit point la parole à l'Assemblée et le *Moniteur* ne mentionne pas son nom.

FRANCIA (JEAN-JACQUES), député au Corps législatif de l'an XII à 1808, né à Casal (Italie) le 8 avril 1773, mort à une date inconnue, étudia le droit, fut choisi comme député du Piémont auprès de la république Ligurienne, devint membre de la Consulta, fut nommé par le gouvernement français conseiller de préfecture, puis sous-préfet du département de la Sésia, et, le 5 nivôse an XII, en vertu d'une décision du Sénat conservateur, entra, pour représenter ce département, au Corps législatif impérial. Il y siégea jusqu'en 1808.

FRANCK (JEAN-LOUIS-OTHON), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à 1806, né à Neufchâteau (Luxembourg) le 17 novembre 1747, mort à Luxembourg le 23 décembre 1810, fils de Jean-Baptiste Franck et de Jeanne-Catherine Frenoy, avocat, remplit dans son pays diverses fonctions administratives, et fut élu, le 22 germinal an VII, par le département des Forêts, député au Conseil des Anciens. Il se montra favorable au coup d'Etat de brumaire, et fut appelé, le 4 nivôse an VIII, à faire partie du nouveau Corps législatif comme député du même département. Il siégea jusqu'en 1806.

FRANCK-CARRÉ. — Voy. CARRÉ.

FRANCLIEU (CHARLES-PAUL-ALEXANDRE PASQUIER, MARQUIS DE), représentant en 1871

et sénateur inamovible de 1875 à 1877, né à Senlis (Oise) le 7 avril 1810, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 14 novembre 1877, entra dans la marine; il était enseigne de vaisseau quand la chute de Charles X lui fit donner sa démission. Il s'occupa alors de la culture de ses propriétés. En 1848, aux élections pour l'Assemblée constituante, il se présenta dans les Hautes-Pyrénées, mais ne fut pas élu, malgré une profession de foi libérale. Il avait publié un peu auparavant une brochure, *la Question de la veille est encore celle du lendemain*, où se trouvait cette phrase : « Je reconnais que les rois ne sont pas possibles aujourd'hui, j'accepte donc la République et je m'y rallie. » De nouveau candidat aux élections du 8 février 1871, il fut élu représentant des Hautes-Pyrénées à l'Assemblée nationale, le 4^e sur 5, avec 23,129 voix sur 42,776 votants et 67,003 inscrits. Il se fit inscrire à l'extrême-droite, parmi les légitimistes intransigeants, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la démission de Thiers, qui était, disait-il, le « mauvais génie de la patrie »; il s'abstint lors du vote sur la prorogation des pouvoirs du Maréchal, vota pour l'état de siège, contre le ministère de Broglie, contre la dissolution de l'Assemblée, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. En mai 1872, le duc d'Aumale ayant avoué à la tribune ses préférences pour le drapeau tricolore, M. de Franclieu lui écrivit une lettre pour lui reprocher de pactiser avec la Révolution. Il protesta contre la prorogation des conseils municipaux, demanda, le 8 janvier 1874, avec la gauche, que la nomination des maires fût laissée aux conseils municipaux, et déposa un projet de loi sur la presse, où il réclama, dans l'exposé des motifs, un jury spécial pour les organes de la publicité. Il signa l'adresse des députés au pape à propos du *Syllabus*, et fit partie du pèlerinage de Paray-le-Monial. Le 11 décembre 1875, il fut élu sénateur inamovible par l'Assemblée nationale, le 23^e sur 75, avec 353 voix sur 690 votants. Après le 16 mai, il vota la dissolution, mais ne cacha pas combien peu de confiance lui inspirait le gouvernement de l'ordre moral. Il mourut quelques mois après.

FRANÇOIS (JEAN), député en 1789, né à Bordeaux (Gironde) le 1^{er} avril 1743, mort à Clairac (Lot-et-Garonne) le 7 septembre 1793, agriculteur à Clairac, fut élu, le 27 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée d'Agen. Il vota obscurément avec la majorité de son ordre.

FRANÇOIS (GABRIEL-SÉBASTIEN), député en 1789, né à Condeau (Orne) le 31 octobre 1733, mort à Alençon (Orne) le 15 juillet 1813, était curé de Mage. Le bailliage du Perche le nomma, le 8 avril 1789, député du clergé aux États-Généraux. Dans la séance du 10 août 1789, François demanda que la discussion de l'article relatif à la suppression des dîmes fût étendue aux moyens de les remplacer. Il dit qu'en prenant une pareille mesure on était « aux pasteurs la facilité de secourir les pauvres », et que cette suppression « éloignerait les jeunes gens du ministère des autels ». Il vota le plus souvent avec la droite de l'Assemblée.

FRANÇOIS (LOUIS-FRANÇOIS), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, était cultivateur à Buneville. Le 30 août 1791, il fut élu, le 6^e sur 11, par 374 voix (614 votants), député du Pas-de-Calais à l'Assemblée

législative. Il y prit quelquefois la parole, notamment le 31 janvier 1792, pour contester la valeur des procédés de Barthélemy-Recolégue, salpêtrier, relativement à la fabrication des poudres. « Ses procédés sont dangereux, dit-il, et son fils tué dans ses expériences n'est pas une preuve très rassurante de la sûreté de ses manipulations. Il prouve son ignorance en chimie, en proposant de retirer l'alcali du salpêtre, tandis que le salpêtre est un sel neutre où l'alcali entre comme partie constituante, et que, loin de l'en retirer, on est obligé d'en ajouter aux terres... » Il donna sa démission de député le 12 août 1792.

FRANÇOIS (LANDRY-FRANÇOIS-ADRIEN), membre de la Convention, né à Albert (Somme) le 28 janvier 1756, mort à Péronne (Somme) le 13 octobre 1837, « fils de M. Adrien François et de madame Rose Lesueur, son épouse, » propriétaire à Albert, élu comme 1^{er} suppléant du département de la Somme à la Convention nationale, le 15 septembre 1792, par 239 voix sur 389 votants, y entra, le 1^{er} octobre de la même année, ayant été admis en remplacement de Merlin (de Thionville), qui avait opté pour la Moselle. François vota « pour la mort » dans le procès de Louis XVI; il suivit, d'ailleurs, le parti des Girondins, et protesta contre l'arrestation de ses collègues au 31 mai. Il prit part à la réaction qui suivit le 9 thermidor.

FRANÇOIS. — Voy. LA PRIMAUDIÈRE.

FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU (NICOLAS-LOUIS, COMTE), député en 1791, ministre, membre du Sénat conservateur, né à Saffais (Meurthe) le 9 avril 1750, mort à Paris le 10 janvier 1823, était fils de Nicolas François, régent d'école à Saffais, et de Marguerite Gillet. Son père fut plus tard fermier d'un magasin à sel et contrôleur à Saint-Martin de Vrécourt. Il fit ses études chez les jésuites de Neufchâteau et y fut remarqué par la précocité et la vivacité de son intelligence autant que par ses dispositions poétiques. Encouragé par Voltaire, qui répondait à une de ses épitres par ces vers flatteurs :

« Il faut bien que l'on me succède,
Et j'aime en vous mon héritier, »

il fut reçu en 1765, à l'Académie de Dijon, puis à celles de Lyon et de Marseille, malgré son jeune âge; la ville de Neufchâteau l'adopta et lui donna son nom. Il fut successivement, à partir de 1770, avocat à Reims, puis à Vézélie, enfin à Paris. Rayé du tableau des avocats au parlement de Paris en 1775, il acheta la charge de lieutenant-général civil et criminel au bailliage royal et présidial de Mirecourt (Vosges), et épousa peu après (9 janvier 1776) Mlle Dubus, âgée de 16 ans, fille d'un ancien danseur de l'Opéra, qualifié dans l'acte de mariage « officier chez le Roy ». Veuf peu de temps après, il se remaria avec Mlle Pommier, puis devint sub-délégué de l'intendance lorraine. Il s'occupait à une traduction de l'Arioste, lorsque le maréchal de Castries, ministre de la marine, le nomma procureur général près du conseil supérieur du Cap Français. Mais son voyage pour rejoindre son poste fut très accidenté : sa voiture se brisa non loin de Châtelleraut; à Angoulême, il s'empoisonna avec des champignons, et il tomba dangereusement malade à Bordeaux. Il resta au Cap-Français du 17 décembre 1782 à la fin de 1787, et il y occupa ses loisirs non seulement en terminant sa traduction de l'Arioste, mais encore en publiant quelques opuscules dont

l'un : *Mémoire sur les moyens de rendre la colonie de Saint-Domingue florissante*, fut, dit-on, plus d'une fois consulté par Bonaparte. Il ne fut guère plus heureux au voyage de retour, car son vaisseau fit naufrage et échoua sur les rochers de Mogane, où François de Neufchâteau resta sept jours dans le plus grand danger. Dans le naufrage, il perdit non seulement sa fortune, mais encore son manuscrit de la traduction de l'Arioste sur lequel il fondait de grandes espérances. Un navire qui passait par hasard dans les parages de Mogane le reconduisit au Cap, où, malgré tout son courage, sa santé fut gravement atteinte. Il dut demander sa retraite qu'il obtint avec 3.000 livres de pension, et, revenu enfin en France en 1788, il se retira dans le petit domaine de Vicherey (Vosges), où il occupa ses loisirs à faire des vers et de l'agriculture. Mais la Révolution, dont il salua l'aurore avec enthousiasme, vint fournir un nouvel élément à son activité. Elu juge de paix, puis administrateur du département des Vosges le 12 juin 1790, il obtint autant de voix que Dagobert Vosgien, pour la présidence du directoire du département; ce dernier ne fut proclamé élu que par le bénéfice de l'âge. Le 3 septembre 1791, le département des Vosges l'envoya à l'Assemblée législative, le 8^e et dernier, par 255 voix sur 300 votants, après plusieurs tours de scrutin. Elu d'abord secrétaire de l'Assemblée le 3 octobre 1791, puis membre du comité de législation, il provoqua, le 29 novembre suivant, l'adoption de mesures de rigueur contre les prêtres insermentés qui suscitaient des troubles dans les départements de l'Ouest. Dans son rapport il disait : « Il ne s'agit pas ici de contraindre les dissidents à reconnaître les prêtres citoyens et à entrer dans leurs églises, il s'agit de faire respecter la souveraineté nationale, de rendre hommage à l'ordre public. » Répondant à une objection, il ajouta que « seuls les prêtres de la religion catholique étaient et devaient être l'objet de mesures exceptionnelles, parce que leur état de célibat les mettait hors du commun des hommes, parce qu'ils disposaient de moyens extraordinaires pour influencer les esprits, et parce que enfin leur organisation était si solide qu'elle pouvait mettre en hostilité ouverte leur propre cause et celle du public. » Ce discours très applaudi lui valut, quelques jours plus tard (25 décembre), la présidence de l'Assemblée, qu'il conserva jusqu'au 6 janvier 1792, puis du mois d'août au 3 septembre suivant. Il fit encore, durant cette session, quelques apparitions à la tribune, notamment pour demander l'ajournement indéfini d'un projet sur le mode de constater l'état civil, et pour proposer de simplifier le régime des élections. Enfin, lors des journées de septembre, il s'efforça d'empêcher les massacres et les scènes de désordre dont les prisons furent le théâtre. Le 3 septembre 1792, le département des Vosges l'élut membre de la Convention, le 2^e sur 8, avec 413 voix sur 433 votants; mais pour des raisons de santé, il refusa non seulement ce siège de député, mais encore le poste de ministre de la justice qu'on lui offrit le 6 octobre 1792, et il parut vouloir se tenir à l'écart de la politique. Il se livra à la poésie, composa de fables « pour orner la mémoire des petits sans-culottes », et fit jouer, sur le théâtre de la Nation, le 1^{er} août 1793, une comédie en vers : *Paméla, ou la vertu récompensée*, imitée de Goldoni, qui eut un vif succès. Mais les spectateurs crurent y découvrir des allusions hostiles à la Convention, et, le jour de la neuvième représentation, comme le

rideau allait se lever, un officier de police vint au nom du comité de salut public interdire la pièce. François de Neufchâteau fit alors les corrections qu'exigeait le comité; mais celui-ci signa un arrêté fermant le théâtre et décrétant d'accusation François de Neufchâteau. Incarcéré le 3 septembre 1793, il ne fut remis en liberté que quelques jours après le 9 thermidor. Dans sa prison, il composa des vers pour son ami Mirbeck, parmi lesquels ces deux-ci :

« ... Ma devise est qu'il vaut mieux
Souffrir le mal que de le faire... »

Nommé membre du tribunal de cassation, puis commissaire du Directoire près l'administration centrale des Vosges, il publia quelques brochures sur l'agriculture, mais se livra surtout à la poésie et composa son poème des *Vosges*, dont il fit hommage au Corps législatif. Nommé correspondant de l'Institut, le 25 pluviôse an V, et, l'année suivante, élu titulaire de la classe des lettres (qui devint en 1803 l'Académie française) en remplacement de Louvet, il fut appelé au ministère de l'Intérieur, le 28 messidor an V, et le quitta le 28 fructidor suivant, ayant été élu quatre jours auparavant, avec Merlin de Douai, membre du Directoire exécutif, en remplacement de Barthélemy et Carnot, proscrits au 18 fructidor. Du 29 prairial an VI au 4 messidor an VII, il fut ministre de l'Intérieur pour la seconde fois. Pendant son passage aux affaires, il se signala comme un véritable administrateur. Il contribua à la fondation des archives et des bibliothèques départementales, institua les concours des collèges et des lycées, chercha à protéger efficacement notre industrie, organisa les galeries du Louvre, et donna une grande solennité à la réception des objets d'art et des tableaux envoyés d'Italie en France par Bonaparte. Ce fut lui qui organisa la première exposition des produits de l'industrie française (9 fructidor an VI). L'exposition fut ouverte au Champ-de-Mars, le 3^e jour complémentaire de l'an VI; seize départements seulement y prirent part, et le nombre des exposants s'éleva à 110. François de Neufchâteau était sans fonction publique, quand survint le 18 brumaire; il fut des premiers à se rallier à Bonaparte. Le 4 nivôse an VIII, il fut nommé membre du Sénat conservateur, en devint secrétaire le 4 germinal an IX, puis président, et fut appelé (11 juin 1804) aux fonctions de grand trésorier de la Légion d'honneur. Il était membre de l'ordre depuis le 9 vendémiaire an XII et grand-officier depuis le 25 prairial. Ce fut lui qui harangua Napoléon, comme président du Sénat, lors de son couronnement. Dans son discours, il dit notamment : « Le premier attribut du pouvoir souverain des peuples, disait-il, c'est le droit de suffrage... Jamais, chez aucun peuple, ce droit ne fut plus libre, plus indépendant, plus certain, plus légalement exercé qu'il ne l'a été parmi nous depuis l'heureux 18 brumaire. » Le 26 janvier 1806, il harangua encore l'empereur, au nom du Sénat, à l'occasion d'Austerlitz. Au mois de juillet suivant, il échangea la sénatorerie de Dijon, dont il était pourvu depuis le 2 prairial an XII, contre celle de Bruxelles, et, en novembre de la même année, il se rendit à Berlin féliciter Napoléon de ses nouvelles victoires et rapporter les trophées pris à l'ennemi. Le 26 avril 1808, il fut créé comte de l'empire.

Après l'abdication de Napoléon, il se retira des affaires publiques et s'occupa presque exclusivement d'agriculture; il donna tous ses soins aux réunions de cultivateurs et fut l'un des promoteurs des comices agricoles. Jusqu'à

la fin de sa vie, il fut président de la Société d'agriculture. Outre les travaux déjà cités, François de Neufchâteau publia une *Histoire de l'occupation de la Bavière* et, en 1814, la *Lupiade et la Vulpiade, Fables et contes en vers*; c'étaient ses fables de 1793, dans lesquelles il avait retranché les pièces où Louis XVI et Marie-Antoinette figuraient sous le nom de « dom porc » et de « dame panthère », et dont il demanda la faveur de faire hommage à Louis XVIII (1815). Compris dans la réorganisation de l'Académie française de mars 1816, il publia encore, en 1817, les *Tropes* en quatre chants. Une lettre de lui, datée de Paris le 15 juin 1821, et adressée à Crapet, nous apprend qu'il était alors presque dans la misère : « Dans un autre pays, écrit-il, un ancien ministre qui aurait fait ce que j'ai fait ne courrait pas le risque d'être sans asile sur ses vieux jours : la nation payerait ses dettes. » Il mourut de la goutte, qui le clouait dans un fauteuil depuis plusieurs années déjà. On lui doit un grand nombre de publications politiques, littéraires et agricoles.

FRANCONIE (PAUL-GUSTAVE), député depuis 1879, né à Cayenne (Guyanne) le 15 janvier 1845, d'une famille des négociants, se livra lui-même au commerce, et fut élu, le 22 juin 1879, député de la Guyane, par 1,034 voix sur 1,901 votants et 4,039 inscrits, contre 849 voix à M. Camille Pelletan. Il siégea à l'extrême-gauche, et vota avec ce groupe pour les lois scolaires, pour l'application des décrets aux congrégations non autorisées, etc. Réélu, le 2 octobre 1881, par 1,357 voix sur 2,057 votants et 3,939 inscrits, contre 693 voix à M. Philistain Ursleur, et, le 11 octobre 1885, par 1,239 voix sur 1,838 votants et 4,439 inscrits, contre 501 voix à M. Jules Léveillé, sans abandonner l'extrême-gauche, il se fit inscrire au groupe socialiste, et prit quelquefois la parole, notamment contre la loi sur les récidivistes (mai 1885). Dans la dernière session, il s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889) et sur les poursuites contre le général Boulanger, et s'est prononcé contre l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse.

FRANCOVILLE (CHARLES-BRUNO), député en 1789, de 1809 à 1813, et de 1816 à 1822, né à Brêmes (Pas-de-Calais) le 12 septembre 1757, mort à une date inconnue, était « fils de Charles Francoville et de Marie-Jeanne Hochart, ses père et mère, propriétaires, demeurant à Ferlinghen ». Avocat à Saint-Omer avant la Révolution, il fut élu, le 16 mars 1789, par le bailliage de Calais, député du tiers aux États-Généraux. Il prit, dans la séance du 24 juin 1791, la défense du comte de Montmorin, ministre des affaires étrangères, au sujet d'un passeport signé de lui et qui était entre les mains de la reine, lors du voyage de Varennes. Un décret, adopté le même jour par l'Assemblée, déclara que la conduite du ministre avait été irréprochable. Après la session de la Constituante, Francoville vécut dans la retraite. Le gouvernement consulaire le fit (7 messidor an VIII) juge au tribunal civil de Saint-Omer; il exerça ces fonctions jusqu'en 1809, époque à laquelle il fut, par un acte du Sénat en date du 2 mai, envoyé au Corps législatif, comme

député du Pas-de-Calais. Il se signala par son zèle pour le gouvernement impérial et, en qualité d'officier de la garde nationale d'Ardes, il fit parvenir à l'impératrice une adresse ainsi conçue : « A trois époques mémorables, les habitants de cette ville ont su la conserver à la France. Nous imiterons nos pères, et tous les sacrifices qu'ils ont faits pour Anne d'Autriche, reine et régente, nous les ferons pour Marie-Louise, pour son fils, l'espoir de la France, et pour notre auguste empereur; nous lui conserverons notre ville et nous resterons Français! » Francoville n'en adhéra pas moins (avril 1814) à la déchéance de Napoléon. Elu, le 4 octobre 1816, par 117 voix (214 votants, 290 inscrits), député du Pas-de-Calais au collège de département, il fit partie de la majorité royaliste et, dans la session de 1818-1819, parla sur le budget (voies et moyens); il s'attacha particulièrement à l'examen du mode central de perception des contributions directes, et à l'énumération des améliorations dont elles paraissaient susceptibles. Francoville quitta la Chambre des députés en 1822. Conseiller d'arrondissement du Pas-de-Calais et chevalier de la Légion d'honneur.

FRANCOVILLE (JEAN-BAPTISTE-ÉLOI), frère du précédent, député de 1831 à 1834, né à Brèmes (Pas-de-Calais) le 23 juin 1767, mort à Ardes (Pas-de-Calais) le 6 octobre 1838, propriétaire à Rodelinghen, n'avait pas d'antécédents politiques, quand il fut élu député, le 5 juillet 1831, par deux collèges du Pas-de-Calais : celui de Boulogne-sur-Mer, où il obtint 195 voix sur 347 votants et 568 inscrits, contre 96 à M. Daunou, et celui de Saint-Omer, où il réunit 152 voix (266 votants, 347 inscrits), contre 112 au baron Olivier. Il opta pour Saint-Omer, fut remplacé comme député de Boulogne par M. de Rigny, et vota à la Chambre avec la majorité conservatrice. Il ne fut pas réélu en 1834. Francoville avait été juge de paix du canton d'Ardes (Pas-de-Calais).

FRANCOVILLE (CHARLES), fils du précédent, représentant en 1849, né à Rodelinghen (Pas-de-Calais) le 14 août 1800, mort à Saint-Omer (Pas-de-Calais) le 2 mai 1863, commença des études de droit qu'il interrompit pour se livrer à la culture. Sa grande fortune territoriale et les opinions conservatrices qu'il professait le firent inscrire sur la liste des candidats monarchistes à l'Assemblée législative, dans le Pas-de-Calais, où il fut élu, le 13 mai 1849, représentant du peuple, le 15^e et dernier, avec 50,156 voix (129,691 votants, 194,088 inscrits). Il siégea à droite, vota pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, etc., et rentra dans la vie privée au coup d'État du 2 décembre 1851.

FRANCOVILLE DE BOURLON (ADRIEN-FRANÇOIS-MARTIN), député de 1827 à 1830, né à Douai (Nord) le 15 janvier 1780, mort à Paris le 7 juillet 1849, était propriétaire à Bourlon et maire de cette commune. Dévot au gouvernement de la Restauration, il fut élu, le 24 novembre 1827, par 299 voix (482 votants, 657 inscrits), député du Nord, au collège de département. Il prit place au côté droit, et vota dans la législature avec les ultra-royalistes. « Il paraît, écrivait un biographe libéral de l'époque, que le département du Nord tient à mettre en lumière tous les inconnus de cette terre classique de l'obscurantisme. Potteau, Cotteau, Beaugrenier, Barrois, Bully, Bricout,

Muyssart, Coffyn-Spyns, Labasèque, telle est l'élite des noms dont le Nord a enrichi la liste des membres des législatures qui se sont succédé depuis la Restauration. »

FRANQUETOT. — Voy. COIGNY (DUC DE).

FRANQUEVILLE (DE). — Voy. ABANCOURT (D').

FRANTZ (JEAN), député au Corps législatif de l'an XI à 1807, né à Bischwiller (Bas-Rhin) le 9 mai 1760, mort à Strasbourg (Bas-Rhin) le 14 décembre 1818, fils de Jean Frantz, ministre de l'église luthérienne à Bischwiller, et de Marie-Dorothee Goll, exerça dans son pays, pendant la période révolutionnaire, d'importantes fonctions administratives. Agrégé de l'université de Strasbourg « pour l'enseignement du droit public, de l'histoire et de la statistique », il fut membre du jury d'instruction publique du Bas-Rhin; puis il devint sous-préfet de Wissembourg, et fut désigné, le 9 thermidor an XI, pour représenter au Corps législatif le département du Bas-Rhin. Il siégea jusqu'en 1807. Le 26 mars 1806, Frantz fut nommé professeur de droit civil et public français à l'École de Strasbourg.

FRARIN (JEAN-BAPTISTE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Annemasse (Haute-Savoie) le 22 avril 1761, mort le 15 mars 1814, avocat à Ambilly avant la Révolution, puis « subdélégué du magistrat de sûreté à Ambilly », fut envoyé en 1792 par cette commune à l'Assemblée des Allobroges, où il fit partie du comité de surveillance. Membre et président de l'administration centrale du département du Léman à sa formation, puis président du directoire de Genève, il fut élu, le 24 germinal an VII, député du Léman au Conseil des Cinq-Cents. Frarin ne se montra pas hostile au coup d'État de brumaire, et, le 19 germinal an VIII, fut nommé commissaire près le tribunal civil de Bonneville, puis, sous l'Empire, juge d'instruction à Genève.

FRASEY (FRANÇOIS), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, maître de forges à Imphy (Nièvre), fut élu par ses concitoyens administrateur de la Nièvre, et, le 8 septembre 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, le 7^e et dernier, par 160 voix (263 votants). Il y vota le plus souvent avec la majorité.

FRAYSSINOUS (DENIS-ANTOINE-LUC COMTE), pair de France et ministre, né à Curières (Aveyron) le 9 mai 1765, mort à Saint-Geniez (Aveyron) le 12 décembre 1811, fils de « monsieur Antoine Frayssinous, avocat au parlement, et de Mlle Marguerite Pons, son épouse », fit ses études au collège de Rodez et entra dans les ordres. En 1784, il vint à Paris, à la communauté de Laon, dirigée par les prêtres de Saint-Sulpice, et fut ordonné prêtre en 1789. Nommé vicaire à Rodez, il se cacha dans les Cévennes pendant la tourmente révolutionnaire, et, lorsque le Concordat eut rendu quelque influence au clergé catholique, il revint à Paris, et ouvrit dans l'église des Carmes les célèbres conférences religieuses qui attirèrent sur lui l'attention. Ces conférences avaient lieu pendant les six premiers mois de l'année : elle se poursuivirent de 1803 à 1809, et faillirent être interrompues pour allusions politiques; mais le jeune prédicateur ayant parlé, à temps, « de